

Création d'une extension internet **.univ** destinée à la communauté universitaire mondiale 1^{er} mars 2012

Objectif général du projet

Ce projet a pour objectif la création d'une extension internet de premier niveau (.univ), réservée à la communauté des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du monde entier, adhérents à des associations reconnues comme l'AUF, l'AIU, l'AUA, l'EUA, l'ACU,... et obtenant leurs noms de domaines à travers ces associations.

L'**ICANN** vient en effet de proposer, pour la première fois, à des organisations la possibilité de créer des extensions internet génériques (comme .org ou .com) avec un appel d'offres qui sera clos le 12 avril 2012. Les projets déposés seront connus le 1^{er} mai et les résultats seront publiés en novembre 2012. Aucune date n'est annoncée pour un autre appel d'offres.

L'**AUF** a pris l'initiative de déposer le projet « .univ » et s'engage matériellement et financièrement. Elle assumera la responsabilité de cette extension et pilotera la mise en place du futur consortium des associations universitaires partenaires.

Les associations universitaires internationales, régionales, nationales ou thématiques sont invitées à marquer leur intérêt par des lettres de soutien qui sont intégrées au dossier. Elles participeront à divers titres au consortium qui sera créé pour gérer le projet. Les établissements eux-mêmes ainsi que les partenaires de l'enseignement supérieur sont également invités à marquer leur soutien au projet.

Bénéfices du projet

La communauté universitaire mondiale bénéficiera d'une nouvelle visibilité dans un espace de confiance. Pionnière de l'Internet, la communauté universitaire y est très active même si elle est peu nombreuse et peu visible en tant que telle : 17 500 établissements sont recensés par l'AIU. A ce titre, la décision toute récente de l'UNESCO de reconnaître de nouvelles associations universitaires comme partenaires associés accompagne opportunément ce projet et la visibilité de la communauté.

Chaque **association partenaire** du projet se verra renforcée et plus attrayante, puisque c'est à travers elles que se feront les demandes de domaines par les établissements. Ce renforcement global de la vie associative a également pour avantage de permettre des contrôles par les pairs et des mécanismes de résolution de conflits de noms de domaines suivant des modalités propres à chaque association, et basées sur une charte commune. Ces avantages seraient plus difficiles à garantir si une société commerciale déposait un tel projet ou si un système « premier arrivé, premier servi » était utilisé.

Les **établissements** d'enseignement supérieur disposeront d'un nom de domaine supplémentaire, complémentaire de celui ou de ceux qu'ils utilisent déjà, sans avoir besoin de développer de nouveaux sites internet. Ils pourront bénéficier d'une notoriété nouvelle venant en appui à leurs projets de coopération et de développement. C'est particulièrement vrai pour les établissements peu connus ou des pays en développement, mais ça l'est également pour les établissements de rang international.

Les **universitaires** eux-mêmes à travers leurs établissements, pourraient bénéficier de services et d'adresses électroniques les identifiant immédiatement.

L'**AUF** s'engage à ce que le projet soit au service de toute la communauté universitaire, non limitée à la communauté francophone, et qu'il reste un projet à but non lucratif : au-delà de la couverture des dépenses engagées pour le développement, le maintien et la gestion de l'extension .univ, les recettes complémentaires serviront au développement de projets de soutien aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations, notamment dans les domaines de la gouvernance universitaire et des services et contenus scientifiques sur l'Internet.

L'extension .univ marque le caractère **multilingue** du projet, car elle est liée au mot « universitaire » dans plusieurs langues. Elle couvre de manière non ambiguë l'ensemble de la communauté « **enseignement supérieur** » et n'est pas restreinte géographiquement, comme l'extension .edu réservée aux USA ou comme des domaines de second niveau, nationaux par exemple.